

## PV Conseil de l'EDMH 9 juillet 2021

**Présents** : S. Nonnenmacher, B. Schraen, V. Sécherre, A. Desolneux, E. Becache, F. Roueff, V. Brunel, F. Laurent-Nègre, H. Pham, G. Gonthier, M. Garcia, O. Guedj, M. Haghebaert, C. d'Epenoux

**Excusés** : N. Touzi, S. Charouset, C. Grandmont, E. Joseph

**Absents** : L. Gouarin, P. Massart

### 1. Bilan des candidatures

Candidatures aux bourses doctorales gérées par EDMH

Bourses MESRI (Programme blanc de la GS Math UPSaclay):

- 9 Orsay, dont 1 affectée hors périmètre employeur (Hadrien Notarantonio, INRIA SPECFUN)
- 1 ENS Paris Saclay
- 1 CentraleSupélec
- 1 UVSQ
- 2 UEVE

UDOPIA (programme de l'UPSaclay financé par l'ANR, thème IA)

2 1/2 bourses

Agnès : attention à gestion RH pour les doubles financements

ADI (programme de l>IDEX Paris-Saclay en direction des cotutelles)

1 1/2 bourse.

Discuter avec le DT et la MDD des modalités de versement de la bourse au cours de la thèse.

IP Paris :

1 bourse IPP

3 1/2 bourses ANR IA, complétées par 1/2 bourses HiParis et 1/2 bourse Chaire TelecomP.

Bourses établissements de l'IPP :

5 b. X-ENSTA, dont 2 anticipées

Désistement probable de Bourdais → ParisRegionPhD

CREST : 2 GENES & 2 ECODEC

TELECOM : 1/2 b.

Bourses des écoles :

AMX : 4 b.

CDSN : 6 Paris-Saclay, 1 Lyon, 2 Rennes, 7 Ulm

LMH

4 bourses et 2 1/2 bourses

5 candidats sur liste complémentaire

DIM MathInnov : 3 bourses (sur 9 distribuées)

ParisRegion PhD : En attente de confirmation de 2 bourses. Très peu de candidatures des autres ED. 4 candidats EDMH dont 2 retenus.

ERC : 2 bourses

ANR : 1 projet

CSC : 2 bourses

Nombre de nouveaux doctorants

UP Saclay : 43 / IPP : 23

Cifre, Chaire... non comptabilisés.

Information : une augmentation du montant des contrats doctoraux est attendue à partir de 2022, au niveau national. On ne connaît pas encore les modalités ni le calendrier. Cette augmentation pourra concerner uniquement les nouveaux contrats, ou tous les contrats actuels.

Possibilité : revaloriser tous les contrats graduellement : 10% année 1, 20% année 2, 30% année 3.

Le ministère devrait abonder le budget des établissements pour que le nombre de bourses MESRI soit préservé

Bourses LABEX, ANR, DIM... => risque de poser des problèmes si les bourses déjà attribuées doivent être revalorisées

## 2. Gestion de prolongations de financement / durée

12 demandes de prolongation de financement, pour un total de 22,5 mois.

Répartition des financements :

GS Math : 5,5 mois (pour doctorants de l'UPSaclay hors périmètre employeur)

LMH : 17 mois (pour les autres)

8 d'entre eux comptent soutenir avant la fin 2021.

On escompte 12 demandes de réinscriptions en 4A, et 4 cas problématiques (doctorants déjà en 4A, ayant des difficultés de rédaction).

Rappel : si soutenance avant le 31/12/2021, pas besoin de se réinscrire.

## 3. Gestion des dérogations au nombre de doctorants

L'EDMH a reçu 4 demandes de dérogation en vue d'encadrer plus de 5 doctorants, par G.Allaire (CMAP), J.Garnier (CMAP), N.Touzi (CMAP), E.Moulines (CMAP).

Les demandes des 3 premiers sont jugées raisonnables, et acceptées.  
La demande d'E.Moulines pose quelques problèmes : il est actuellement DT principal de 9 doctorants, dont certains sont encadrés en pratique à 100% par des collègues non-HDR. L'EDMH considère cette situation comme anormale. Elle va demander aux jeunes encadrants de prévoir de passer l'HDR à court terme, ou de faire une demande d'encadrement sans HDR.

#### 4. Comptabilisation des formations

Suite à une décision du collège doctoral de l'UPSay, et un paramétrage d'ADUM réalisé au niveau national, le décompte des formations se fait points, et non plus en heures.

L'EDMH considèrera 2 types de formations : disciplinaires et transverses. L'EDMH demande de valider, au cours de la thèse, au minimum 12 points de f. disciplinaires, et 12 points de f. transverses.

Pour les conférences et cours de Master (f.discipl.): l'ED propose d'appliquer une règle de proportionnalité entre les heures et les points (1 point ~ 5h). On ne va pas compter les dixièmes de points. Si une formation dure moins de 5 heures => compter 0,5 point ou 1 point. Au-delà, on arrondit à l'entier le plus proche.

Pour les doctorants exerçant une activité complémentaire (enseignement, médiation scientifique, expertise) on valide 5 points, pour chaque type d'activité exercée, une fois dans la thèse.

Les représentant doctorants reçoivent 5 points de f.transverse (en cas de renouvellement de mandat, on ne le comptera qu'une année).  
Il est obligatoire de suivre une formation « éthique et intégrité scientifique » au cours de la thèse.

Remarque : pour chaque formation rentrée sur le catalogue, il est souhaitable (mais pas obligatoire) de renseigner les cases "Catégorie" et "Bloc de compétences" associés aux types de formation. A priori, c'est la personne qui rentre la formation sur le catalogue (souvent le doctorant) qui choisit les cases. Ces infos seront utilisées pour garnir le « portfolio de compétences » du doctorant en fin de thèse.

Les doctorants seront informés de ces nouvelles modalités à la rentrée. Elles seront aussi mises à jour sur le site web de l'EDMH.

#### 5. Rééquilibrage des pôles

Le conseil décide de ne pas modifier la répartition des doctorants au sein des pôles, avec l'intention de regrouper les concours UPSay et IPP en un seul concours à partir de 2022.

Info d'E.Bécache : il est probable que l'équipe INRIA DEFI, actuellement au CMAP, soit déplacée vers l'ENSTA prochainement. Ces doctorants pourront être suivis par le pôle CEA-CS-ENSTA.

## 6. Fonctionnement des comités de suivi

Légalement, le comité de suivi de chaque doctorant doit être composé d'au moins 2 personnes : 1 directeur adjoint, et si possible un autre HDR, avec une continuité sur les 3 ans. Dans certains pôles de l'EDMH, les entretiens de suivi ne sont assurés que par le DA ou le Dir.

Les représentants étudiants sont interrogés sur la question : ils ne voient pas d'inconvénient à des entretiens avec 1 seul interlocuteur, certains s'exprimant plus facilement face à une personne.

Le conseil suggère néanmoins aux DA de se faire seconder pour effectuer les entretiens, par exemple en « réquisitionnant » un membre HDR de leur laboratoire. Le doctorant peut lui-même suggérer un nom (en-dehors de son équipe encadrante).

## 7. Points divers

### \* **Calendrier campagne recrutement**

Le conseil décide de caler les dates du concours 2022 sur le calendrier imposé par l'IP Paris, ce qui implique d'avancer le calendrier UP Saclay d'environ 3 semaines par rapport aux dates 2021.

Les dates précises seront décidées à la rentrée. Il faudra prévenir les DT potentiels suffisamment à l'avance pour qu'ils anticipent.

Rappel : à l'IP Paris, les DT sont obligés de déposer leur sujet de thèse à l'avance. Ce n'est pas le cas à l'UP Saclay.

\* **Convention de reversement** entre l'UP Saclay et l'IP Paris n'est toujours pas signée. L'argent de l'EDMH pour les missions des doctorants, n'est donc toujours pas disponible dans les labos de l'IP Paris.

\* **Journée de rentrée de l'EDMH** Elle se déroulera à l'IHES le 18 octobre, en présentiel. Nous prévoyons de tourner un « film promotionnel », similaire à celui tourné pour la FMJH.

\* **Election représentants doctorants** en novembre prochain. Les représentants actuels sont en mandat jusque là.

\* **Prochain conseil EDMH** : Vendredi 26 novembre, 9h. A priori en présentiel.

\* **Enquêtes sur le devenir doctorants** : Les enquêtes sur le devenir réalisées par les établissements (IP Paris et UP Saclay) sont jugées trop lourdes, ce qui décourage les doctorants d'y répondre.

Le conseil préconise donc de maintenir une enquête séparée de l'EDMH, permettant de récolter des données plus précises sur le devenir. La proximité entre les docteurs et l'ED permet un meilleur retour à l'enquête.

\* **Page de garde du manuscrit de thèse** : différences entre celle d'UP Saclay et celle préconisée par l'EDMH. La différence porte essentiellement sur la liste suivant "devant le jury composé de"

Le Conseil préconise de maintenir la version de l'EDMH, plus adaptée. En cas de problème lors du dépôt en bibliothèque, insister pour maintenir notre version.



Pour la direction de l'EDMH,  
Stéphane Nonnenmacher, directeur de l'EDMH  
Orsay, le 24/08/21